

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES

Un enjeu majeur pour les entreprises aujourd'hui

Devant l'évolution des problématiques liées aux transports des marchandises, les entreprises sont de plus en plus exposées. Couvrir leurs marchandises transportées est donc aujourd'hui devenu un enjeu majeur pour les sociétés.

Les 26 et 27 novembre à Sophia Antipolis et Beziers, une trentaine de courtiers du CSCA méditerranée étaient invités à débattre sur ce thème. Stéphane Coudour Directeur régional de la délégation de Marseille d'Albingia et Sabine Sturm souscriptrice Transport, ont invité pour l'occasion Bertrand Dubust Directeur technique transport d'Albingia. Retour sur ces matinées.



Pourquoi le transport des marchandises est un enjeu majeur pour une entreprise ?

Bertrand Dubust : une entreprise opérant à l'échelle nationale ou internationale confie tout ou partie de sa production, à l'industrie du transport. La perte de sa marchandise entraîne des coûts de production supplémentaires, des retards de livraison qui peuvent avoir des conséquences sur la pérennité de l'entreprise.

En quoi les problématiques liées aux transports des marchandises ont évolué ?

Bertrand Dubust : la maîtrise du risque échappe aujourd'hui davantage aux entreprises, celles-ci externalisant de plus en plus de prestations logistiques auprès des transporteurs. Par ailleurs, la conjoncture économique rend les marchandises plus sensibles au vol et l'évolution de la localisation des marchés parallèles nécessite une adaptation permanente des process de transport.

Quelles sont les solutions assurantielles ?

Bertrand Dubust : il convient de revoir systématiquement les moyens de sécurisation et de protection, en fonction de l'évolution du risque. Un échange avec l'assureur transport est donc essentiel, pour la mise en place de contrats d'assurance complets et adaptés aux besoins de l'entreprise.

A ce titre, Albingia propose des garanties parmi les plus larges du marché :

- ▶ Un contrat « marchandises transportées » garantissant tous les risques en cours de transport des marchandises confiées à des transporteurs publics, de magasin à magasin. Il s'applique à tous types de transport et ce dans le monde entier.
- ▶ Un contrat « Transport pour propre compte » qui couvre les expéditions effectuées par l'assuré avec ses propres véhicules ou des véhicules loués sur la base d'une garantie tous risques.
- ▶ Une solution « Transport Montage Essais » qui protège tous les flux de l'entreprise, tout au long des opérations de montage et d'essais.
- ▶ Une garantie « Stock-Transit », couvrant les marchandises transportées et le stockage.



INSPECTEURS COMMERCIAUX :

Sébastien Tassy : 06 43 43 31 86 ▪ Elodie Merched : 06 74 97 44 78

Délégation Sud-Est d'Albingia

17b avenue Robert Schuman - 13002 Marseille - 04 91 72 30 47